



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 12 mars 2021  
N°31 / H030

**Commission  
Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2021**

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| CÉREQ – CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS.....   | 3  |
| DARES – DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION.....              | 8  |
| DESSI – DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE..... | 11 |
| INSEE – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT EMPLOI ET REVENUS D'ACTIVITÉ.....   | 14 |
| PÔLE EMPLOI.....   | 19 |
| ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....   | 20 |

### Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

*AG : Avis généraux*

*EQRT : commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail »*

Le texte des avis de la commission « »Emploi, Qualification et Revenus du travail » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

# Céreq – Centre d'études et de recherches sur les qualifications

---

## 0. Orientations pour 2021

---

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2021, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi, plus particulièrement centrés sous l'angle des conditions d'insertion des jeunes sortants du système éducatif.

Pour les aspects de production (cf. infra), la collecte de l'enquête 2020 sur la Génération 2017, décalée à l'automne du fait d'un lancement initialement prévu au moment du premier confinement, se prolongera sur les premières semaines de 2021. Les premiers travaux visant à préparer la ré-interrogation en 2023 de cette Génération seront également lancés. La réflexion pour la préparation de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 sera également amorcée.

Pour les thématiques mises en avant cette année, elles se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en novembre 2019. Plus particulièrement, l'analyse des parcours des jeunes, scolaire, professionnel et de vie, constituera un angle particulièrement mis en avant dans les travaux menés. Ces analyses s'appuieront pour nombre d'entre eux à la fois sur les données de l'enquête 2017 auprès de la Génération 2010 (premiers résultats pour fin 2021 ou début 2022) et celles de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 (groupes d'exploitation, cf. infra), mais également sur la participation de chargés d'études au groupe d'exploitation mis en place par le SIES sur le Panel Bacheliers. Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DEPP (Etat de l'école) et de la DGESIP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2021 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre trois enquêtes seront en cours d'élaboration ou de réalisation durant l'année 2021.

Ces 3 enquêtes sont réalisées en lien soit avec la Dares et France Compétences (CVTS-6 et Effort de formation dans les entreprises), soit uniquement avec la Dares (Enquête sur les transformations de l'offre de formation) :

- La 6<sup>ème</sup> édition du volet français de l'enquête européenne Continuing Vocational Training Survey (CVTS) pilotée par la Commission Européenne et Eurostat, portant sur la formation professionnelle dans les entreprises. Cette enquête permet de mesurer l'effort de formation continue réalisé par les entreprises (financement, participation des salariés, types de formation...) en lien avec les politiques de formation et dispositifs RH. Elle comporte également des questions françaises, qui interrogent notamment sur la mise en œuvre des dispositifs publics ainsi qu'un module lié à la crise sanitaire. Les travaux de préparation de cette sixième édition ont démarré en 2020 pour un pilote prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une collecte à l'automne 2021.
- L'enquête « Effort de formation » consiste en une panélisation de l'enquête CVTS-6, celle-ci devenant la première vague du panel comportant 5 interrogations. La 2<sup>e</sup> vague de ce panel, qui portera sur les entreprises répondantes à CVTS-6, fera l'objet d'un pilote à l'automne 2021 pour une collecte au printemps / été 2022. Le processus de panélisation des enquêtes CVTS sera pérennisé.

- L'enquête « Enquête sur les transformations de l'offre de formation » a pour objectif de pallier le manque d'informations sur les organismes de formation dans un contexte marqué par des réformes conséquentes. Le projet a pour objectif d'éclairer la manière dont les récentes réformes de la formation professionnelle continue, celle de 2014 et celle issue de la loi du 5 septembre 2018 ont éventuellement transformé les caractéristiques de l'offre de formation sur le plan économique, stratégique, des ressources humaines, etc.

Par ailleurs le dispositif DEFIS (Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires professionnels) continuera de faire l'objet d'analyses au sein d'un second groupe d'exploitation constitué en 2020. Ce dispositif conçu en 2014 et lancé en 2015, qui associe une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi des parcours professionnels des salariés pendant 5 ans, a pris fin en décembre 2019. La totalité du dispositif peut désormais faire l'objet d'analyses au sein d'un nouveau groupe d'exploitation (cf infra).

Les données issues de DEFIS continueront également de faire l'objet d'analyses à travers le groupe constitué dans le cadre de l'ANR Squapin. Ce projet de recherche financé par l'ANR, qui met à contribution des chargés d'études du Céreq et de nombreux autres chercheurs, a pour thématique les perspectives ouvertes aux salariés en emploi peu qualifié face à l'injonction de devenir acteur de leur parcours professionnel.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2021 :**

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2021 sera une année importante. D'une part, elle va voir se développer et aboutir les travaux engagés dans le groupe d'exploitation de la dernière enquête de dispositif avant rénovation (Enquête 2017, représentant la troisième interrogation auprès de la Génération 2010, soit sept ans après la fin des études initiales). D'autre part, la première enquête du dispositif rénové, à savoir l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017, est en cours de production. Concernant la ré-interrogation de 2023 de la Génération 2017, les premiers travaux vont être lancés. Enfin, un groupe préparatoire sur l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 va être mis en place.

#### **Groupe d'exploitation Génération 2010 à 7 ans :**

Le groupe d'exploitation de la 3ème vague de l'enquête génération 2010 et la dernière enquête à 7 ans avant la nouvelle enquête Génération rénovée réunit des projets d'étude et de recherche autour d'une thématique générale sur les dynamiques temporelles et spatiales des débuts de vie professionnelle, sans exclure des approches plus circonscrites sur des segments de population particuliers considérés selon leur origine, leur formation, etc. Initialement prévue pour la fin 2020, la finalisation des travaux devrait se réaliser au premier semestre 2021. Le groupe accueille 23 projets différents qui couvrent différents ensembles thématiques :

- devenir de groupes spécifiques de sortants de formation (non diplômés, BTS, apprentis)
- décrocheurs scolaire, reprises d'études
- transition vers la vie adulte, vie professionnelle et vie familiale (construction, conjugaison / conciliation)
- devenir de groupes sociodémographiques spécifiques
- approches territorialisées / spatialisées
- Marché du travail : dynamiques salariales, formes particulières d'emploi, segments professionnels

### ***Enquête 2020 sur la Génération 2017***

Le terrain de la première interrogation auprès de la Génération 2017 va s'achever dans les premières semaines de 2021. Initialement prévue entre avril et juillet 2020, la collecte a dû être reportée à l'automne du fait de la crise sanitaire et du premier confinement annoncé 15 jours avant le lancement prévu de l'enquête. Le report induit a conduit à adapter le questionnaire afin de couvrir la période supplémentaire couverte par le calendrier d'activité des enquêtés. A l'occasion de ces aménagements, un module « Covid » portant sur l'impact du premier confinement sur la situation professionnelle des enquêtés a été ajouté.

Les conditions rencontrées en cours de collecte (effets persistants de la crise sanitaire, notamment le deuxième confinement) ont conduit à prolonger la collecte sur le début de 2021. Les traitements post-enquête seront réalisés dans l'année. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année ou le début de 2022. Les premiers résultats développeront un panorama des conditions d'insertion observés. Ils porteront une attention particulière à l'impact de la crise sanitaire dans leur parcours professionnel.

Un groupe d'exploitation de l'enquête sera constitué à partir d'un appel à contribution qui sera largement diffusé en direction du monde de la recherche et des partenaires institutionnels du Céreq, à la fin de l'année.

Cette nouvelle enquête concrétise un processus de rénovation important du dispositif concernant, entre autres éléments, le mode de collecte (multimode internet et téléphone), le champ de l'enquête et une actualisation importante du questionnaire. Elle permettra de recueillir de l'information sur les parcours scolaire et professionnel des enquêtés au cours de leurs trois premières années de vie active.

### ***Enquête 2023 sur la Génération 2017***

Il s'agira, concernant cette enquête, d'entamer en 2021 le travail sur le questionnaire qui devra prolonger le recueil d'informations longitudinales sur les parcours professionnels des enquêtés.

### ***Enquête 2024 sur la Génération 2021***

Il s'agira, concernant cette enquête, d'entamer en 2021 le travail sur la constitution de la base de sondage. Par ailleurs, sera également amorcée une réflexion autour des évolutions souhaitables du questionnaire, à la fois en interne et en lien avec les différentes institutions intéressées (via le conseil scientifique du Céreq, le comité de concertation du dispositif Génération, les partenaires institutionnels et des personnes issues de la recherche publique investies sur les thématiques de l'enquête).

## **Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2021 :**

### ***Enquête CVTS-6***

Environ 15 000 entreprises du secteur privé de 1 salarié et plus seront interrogées à l'automne 2021 sur leur politique de formation.

La partie française de l'enquête intégrera des questions relatives à la mise en œuvre de la réforme la loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi qu'à l'impact de la crise sanitaire. Ces thématiques sont en lien avec les [\*\*\*avis généraux de moyen terme du CNIS numéros 2, 3 et avis numéros 5 et 7 de la commission entreprises et stratégies de marché.\*\*\*](#)

Cette collecte sera de type multimode en séquentiel (internet puis téléphone).

Un passage en commission du label est prévu en juin 2021.

### **Panel sur l'effort de formation**

Le panel vise à réinterroger les entreprises répondantes à CVTS-6 à travers 4 vagues annuelles. Afin de limiter la charge statistique des entreprises, un échantillon rotatif sera mis en place avec des entreprises entrantes en cours de panel. La collecte sera de type multimode en séquentiel (internet puis téléphone).

Un passage en avis d'opportunité est prévu au printemps 2021.

### **Enquête sur les Organismes de formation**

Environ 14 000 organismes de formation seront interrogés au printemps / été 2022.

Cette collecte sera également de type multimode en séquentiel (internet puis téléphone).

Un passage en avis d'opportunité est prévu au printemps 2021.

### **2<sup>ème</sup> groupe d'exploitation du dispositif DEFIS**

Le deuxième groupe d'exploitation des données du Dispositif d'enquêtes sur les formations itinéraires des salariés (Defis) met l'accent sur l'exploitation de la dimension longitudinale de l'enquête, sans pour autant exclure des approches où la dynamique temporelle n'est pas centrale.

Ce groupe d'exploitation, constitué en 2020, réunit des projets d'étude et de recherche autour de la thématique générale du rôle de la formation continue dans les parcours professionnels et leur sécurisation. Il a pour objectif de favoriser l'appropriation des données et leur valorisation auprès de la communauté scientifique et de créer un espace de dialogue pluridisciplinaire. Dans cette optique, le groupe intègre également des projets proposant des approches qualitatives (post enquête, entretiens) afin de favoriser les fertilisations croisées avec les travaux quantitatifs.

Le groupe est composé d'une quarantaine de chercheurs et d'une douzaine de chargés d'études du Céreq, réunis autour d'une vingtaine de projets.

Ces chercheurs sont issus de plus d'une vingtaine de laboratoires et universités. Cinq disciplines sont représentées au sein du groupe : l'économie ou socio-économie, la sociologie, la gestion, les sciences de l'éducation et la psychologie. Les projets portent sur les ensembles thématiques suivants :

- Les effets de la formation sur les parcours des différentes catégories des salariés non qualifiés (en fin de carrière, emplois « atypiques », contrats courts...),
- Les différences de carrière hommes-femmes et formation,
- Les contextes organisationnels, outils de management et dispositifs de formation,
- Le rôle des déterminants territoriaux sur les parcours,
- Les transitions professionnelles, parcours « atypiques » et comportements de recherche de l'emploi

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Dans le cadre du dispositif Génération, l'année 2021 verra la mise en place de travaux exploratoires d'appariements avec des données administratives en vue de faire évoluer à long terme le dispositif. Ces travaux traiteront de la faisabilité de ces appariements et de leurs apports potentiels au regard de trois objectifs : enrichir les informations disponibles, diminuer la taille du questionnaire, améliorer le traitement de la non-réponse. Les premiers travaux porteront sur l'enquête Génération 2017 et la mobilisation d'informations sur les parcours scolaires issus des bases de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et du SIES (Ministère de l'enseignement supérieur, de la

recherche et de l'innovation). Une réflexion sera ensuite à mener sur les apports possibles du fichier historique des demandeurs d'emploi et de la déclaration sociale nominative (DSN / DADS)

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Néant

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Néant

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

L'année 2021 sera marquée par la mise à disposition à la communauté de chercheurs des données de l'enquête 2017 sur la Génération 2010 (troisième interrogation) via le centre de ressource PROGEDO-Quetelet.

# Dares – Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

---

## 0. Orientations pour 2021

---

En 2021, la Dares conduira, seule ou en collaboration, différentes enquêtes. Parmi elles :

- deux n'ont pas pu être lancées en 2020 compte tenu des conditions sanitaires : il s'agit de l'enquête CVTS sur la formation continue « Continuing vocational training survey » et l'enquête PIAAC sur l'évaluation des compétences des adultes ([avis EQRT 4](#)) ;
- deux autres seront menées afin de mieux cerner différentes dimensions sur le marché du travail dans le contexte de crise sanitaire : l'enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l'activité et des conditions de la main-d'œuvre, mise en place dès avril 2020, dite « Acemo-Covid » et l'enquête « TraCov » sur les risques psychosociaux et les conditions de travail durant la crise.

Par ailleurs, la Dares continuera d'exploiter la richesse de la déclaration sociale nominative (DSN), de s'impliquer dans différents travaux d'appariement entre bases administratives (dispositifs Trajam, Force, Inserjeunes) ([avis AG 7](#)), et de poursuivre ses investissements dans des analyses novatrices sur les offres d'emploi en ligne.

Enfin, l'année 2021 sera marquée par la refonte du site internet de la Dares, la mise en ligne d'une nouvelle version de l'outil de datavisualisation POEM sur les politiques du marché du travail, ainsi que par la diffusion d'une version actualisée et interactive du portrait statistique des métiers.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2021, plusieurs enquêtes seront menées par la Dares, seule ou en partenariat :

- L'enquête pilote PIAAC ([avis EQRT 4](#)) sur les compétences des adultes (co maitrise d'ouvrage avec l'Insee) sera, sauf difficultés sanitaires, sur le terrain au printemps 2021.
- L'enquête CVTS ([avis EQRT 4](#)) sur la formation professionnelle des salariés (co maitrise d'ouvrage avec le Cereq) sera, sauf difficultés sanitaires, sur le terrain à l'automne 2021.
- L'enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l'activité et des conditions de la main-d'œuvre, dite « Acemo-Covid », mise en place en 2020, se poursuivra en 2021. Ce prolongement a fait l'objet d'un avis d'opportunité et d'un avis de conformité assortis de l'obligation de réponse. Cette enquête permet de fournir rapidement et fréquemment des informations sur l'évolution des effectifs et de l'activité, des conditions d'emploi (recours au chômage partiel, au télétravail, etc.), des mesures de prévention (difficultés de mise en place, effets des mesures sanitaires, etc.), etc.
- L'enquête « TraCov » a également fait l'objet d'avis favorables du Cnis et du comité du label. Elle sera collectée de fin janvier à fin mars 2021. Cette enquête s'intéresse aux risques psychosociaux et aux conditions de travail auxquels les travailleurs (y compris indépendants) font face pendant la



crise, à leurs évolutions, en particulier sur les thématiques du télétravail et de l'usage des outils numériques dans le travail.

- Par ailleurs, 2021 marquera le début de l'instruction de l'édition suivante de l'enquête Conditions de travail. Elle bénéficiera des enseignements tirés de l'enquête Tracov quant aux effets de la crise sanitaire et économique, sur les risques psychosociaux mais également sur l'organisation du travail et l'usage des outils numériques.
- Les premiers travaux préparatoires de l'édition 2023 de l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise) débuteront en 2021. Comme les précédentes, cette édition permettra d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales. Elle visera aussi à décrire le fonctionnement et l'articulation des institutions représentatives du personnel au sein des établissements et d'évaluer les rôles respectifs que les acteurs de la relation de travail leur attribuent dans la pratique.
- Enfin, l'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi, réalisée chaque année depuis 2017 (sa fréquence était auparavant trimestrielle) permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi. Lors de son passage devant le Comité du Label en juin 2018, il a été recommandé d'explorer la passation de l'enquête par Internet. Des tests ont été menés en ce sens fin 2019 et se sont poursuivis en 2020. La collecte en multimode sera pleinement exploitée en 2021.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

En 2021, l'expertise de la DSN va se poursuivre dans le but de mettre en place les traitements statistiques nécessaires pour utiliser les informations de cette source relatives aux salaires et au temps de travail dans les études et la production statistique d'indicateurs. Elle sera également mobilisée pour suivre la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ([avis DQS 1](#)).

Courant 2020, le dispositif Force a pu être mis en place progressivement et les premières éditions seront mises à disposition en 2021 ([avis AG 7](#)). Son objectif vise à reconstituer les trajectoires d'emploi et de formation des personnes en recherche d'emploi. À cette fin, il apparie les fichiers suivants : le fichier historique des demandeurs d'emploi (ainsi que les fichiers satellites) (FH) qui rassemble pour chaque demandeur d'emploi des informations sur ses épisodes d'inscription à Pôle Emploi ; la base des mouvements de main-d'œuvre (MMO) qui indique, pour chaque salarié, ses contrats de travail ; la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (BREST), qui rassemble les caractéristiques des formations suivies par les personnes en recherche d'emploi ; la base I-MILO, rassemblant les informations sur les jeunes au contact d'une mission locale et notamment dans un programme d'accompagnement renforcé (Garantie jeunes, PACEA, etc.). Ce dispositif, qui peut notamment être mobilisé par les équipes de recherche qui s'engagent sur une étude ou évaluation d'un programme du Plan d'investissement dans les compétences, sera accessible dans le cadre du Centre d'accès sécurisé aux données.

L'appariement entre les données de la DSN et celles de la Depp sur les apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle (projet Inserjeunes) a pu être finalisé et débouchera début 2021 sur la mise à disposition du grand public des indicateurs prévus dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son

avenir professionnel (taux de poursuite d'étude, taux d'insertion professionnelle, taux de rupture de contrats, etc.) ([avis AG 7](#)).

Le dispositif Trajam (2012-2015), qui apparie le panel DADS, les fichiers administratifs des contrats aidés, l'apprentissage, l'insertion par l'activité, les écoles de la 2ème chance, etc. vise à suivre les trajectoires des individus d'un dispositif à l'autre ([avis AG 7](#)). Il pourra donner lieu à de premières exploitations en 2021, dans le cadre du Comité d'exploitation qui a été mis en place fin 2020.

Comme pour l'édition précédente des enquêtes Conditions de travail - Risques psychosociaux, un appariement de l'édition de 2019 va être réalisé avec les données de consommation de soin de l'Assurance maladie, afin de continuer à étudier le lien entre conditions de travail et état de santé ([avis AG 7](#)).

Dans la perspective d'améliorer la mesure des offres d'emploi, sur le champ le plus large possible, des travaux sont menés dans le cadre du projet européen « ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies » porté par la Commission Européenne (direction Eurostat). Ils impliquent pour la Dares un investissement sur les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, scraping, machine learning). Ces travaux s'appuient également sur les données issues de l'agrégateur des offres d'emploi de Pôle emploi, mais aussi sur l'enquête Ofer. Ces données sont d'ores et déjà utilisées dans le cadre des indicateurs de tensions ([avis EQRT 6](#)) et sont diffusées de façon agrégée dans le tableau de bord sur la situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Dans le cadre d'un groupe de travail sur les estimations trimestrielles d'emploi lancé par l'Insee, et associant l'Acoss ainsi que la Dares, des travaux seront menés en 2021 pour faire évoluer le concept d'emploi, de façon à le rapprocher de la définition du bureau international du travail (BIT).

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Suite à la refonte de la nomenclature de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), la Dares va amorcer la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles (Fap), qui permet de faire le lien entre la PCS et le Répertoire opérationnel des métiers (Rome) de Pôle emploi ([avis AG 8](#)). Une réflexion est également en cours, en lien avec l'Insee sur l'évolution de la PCS-ESE, présente en DSN.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Début 2021, le site internet de la Dares sera refondu et une nouvelle version de l'outil de datavisualisation POEM sur les politiques du marché du travail sera mise en ligne ([avis AVG 8](#)).

**Par ailleurs, le portrait statistique des métiers sera publié en 2021 avec des données actualisées et sous la forme d'une data visualisation ([avis AVG 8](#)).**

## DESSI – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information, Direction générale de l'administration et de la fonction publique

### 0. Orientations pour 2021

---

Les orientations principales en matière de production statistique consistent en 4 axes :

- **renforcer la collecte pour les enquêtes auprès des DRH ministérielles et avancer dans la démarche qualité** entamée avec l'Unité qualité de l'Insee sur les principaux indicateurs et enquêtes produits par le SSM : ITB-GI, SRQ-Européen (pratiquement achevée) ; enquête formation (démarré mais à reprendre suite au départ des responsables de l'enquête et enquête TEMS ;
- **mettre en œuvre la base concours** créée par le décret 2018-114 du 16 février 2018 avec l'exploitation et bilan de la première année collecte des données administratives, et la réalisation des tests et obtention du label statistique publique pour la partie enquête auprès des candidats. Et conviendra en particulier de s'assurer de la mobilisation des autorités organisatrices de concours afin d'assurer la montée en charge du dispositif de collecte des données administratives suite à son ouverture effective et à la publication de l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- démarrer la collecte effective auprès des employeurs de l'État de données individuelles relatives aux **accidents du travail (accidents de service) et maladies professionnelles** sur le champ de la fonction publique de l'État pour répondre au règlement UE 349/2011. Ce démarrage consiste en deux parties : commencer la collecte auprès des ministères disposant d'un système de suivi permettant de centraliser les données conformément au cahier des charges établi et développer une application de gestion pour les ministères n'en disposant pas en vue de pouvoir ensuite collecter ;
- mettre en œuvre l'exploitation de la nouvelle source « **Place de l'emploi public** », site de publication des offres d'emploi de la fonction publique opérationnelle depuis 2019 pour la fonction publique de l'État et territoriale.

Le BASI est très impliqué dans le suivi de la mise en œuvre de la DSN pour la fonction publique. Après avoir participé à la définition des données à véhiculer dans la DSN pour les agents publics, suivi et accompagné l'entrée en DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (encore en cours), l'échéance ultime du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est particulièrement importante et le BASI poursuivra son aide à la mobilisation et la formation des acteurs. En outre, le SSM (BES et BASI) participera activement et organisera en tant que de besoin les échanges avec le CISIRH (en charge de la réalisation de la DSN de la paie DGFIP), le GIP-MDS et l'Insee pour assurer la transition entre DADS-fichiers de paie DGFIP et DSN dans le système statistique SIERA-SIASP de l'Insee.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 6 août sur la transformation de la fonction publique, après avoir élaboré le décret en Conseil d'État 2020-1093 relatif à la Base de données sociales et au rapport social unique, le BASI élaborera son arrêté d'application pour l'État et animera le dialogue social inter fonctions publiques pour en assurer un tronc commun. Ces textes seront structurants pour l'avenir d'un certain nombre de statistiques rassemblées dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Par ailleurs, certaines productions statistiques issues de la loi (article 37) seront consolidées sur les hautes rémunérations et le pantouflage.

A côté de ces orientations de production et de structuration des sources statistiques, la diffusion des résultats se poursuivra avec les publications habituelles. Les travaux d'étude non récurrents permettront d'achever les travaux engagés sur la répartition territoriale de l'emploi public et en particulier de l'État (Insee référence) et sur les conditions de travail liées à la crise sanitaire de 2020.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête concours (EQRT 7 ; DQS 7)

L'enquête concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet.

Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base Administrative Concours, également mise en œuvre à partir de 2020, qui collecte auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats.

Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018. Ce dispositif pérenne doit à terme interroger chaque année l'ensemble des candidats aux concours de la fonction publique, d'État et territoriale (à l'exception de certains concours, militaires notamment) et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière.

En 2021, l'enquête sera testée sur plusieurs concours avec pour objectif de présenter ces tests en comité du label du Cnis. Ces tests seront menés par la SDessi et le Sircom. Pour les années suivantes, un prestataire sera sélectionné pour mener l'enquête dont la volumétrie est importante (de l'ordre de cent mille personnes interrogées) avec un calendrier étalé sur toute l'année (lié à celui des concours).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### Exploitation des données issues de la « place de l'emploi public » [AG 4 ; T1]

La place de l'emploi public est un site internet (pilote par la DGAFP) recensant l'ensemble des offres d'emploi proposés par les employeurs publics. Elle regroupe les trois versants de la fonction publique et a remplacé la bourse interministérielle de l'emploi publique, qui ne concernait que l'État.

L'exploitation de cette source doit permettre entre autres et après expertise de la qualité de la source de répondre au règlement n°453/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les vacances de postes.

#### Exploitation des déclarations des 10 plus hautes rémunérations des employeurs publics [AG 2]

L'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique crée pour tous les employeurs publics (dépassant un certain seuil) l'obligation de rendre public sur son site internet la somme des 10 plus hautes rémunérations qu'il verse et la proportion de femmes parmi ces salariés.

Elle crée également l'obligation pour le gouvernement de rendre compte au parlement sur ce point chaque année par l'intermédiaire du rapport annuel sur l'état de la fonction publique rédigé par le Dessi.

La remontée de cette information sera réalisée en partenariat avec la DGOS et la DGCL pour les parties relevant respectivement de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale.

L'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 était d'application immédiate. Les employeurs n'ont cependant pas eu le temps de s'y conformer avant la date prévue du 1<sup>er</sup> novembre. Cette année, la SDESSI présentera pour la première fois l'exploitation de cette information pour les années 2018 et 2019, dans le respect du secret statistique. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié

cette année présente toutefois déjà des résultats sur le champ de la fonction publique d'État uniquement à partir des fichiers de paye.

La même loi prévoit également que le rapport au parlement inclue des informations sur le dernier percentile de rémunération dans la fonction publique. Ces informations, publiées pour la première fois dans l'Insee Première 1738 « Les hautes rémunérations dans la fonction publique » de février 2019, sont issues de l'exploitation de Siasp et seront mises à jour annuellement par la SDessi.

L'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique prévoit également que le gouvernement donne chaque année des précisions sur les pantouflages des élèves issus d'un certain nombre d'écoles (l'Éna, l'école Polytechnique, l'ENS Mines, l'ENM et les ENS). Pour ce faire la SDESSI a interrogé pour la première fois les gestionnaires de corps et les écoles fin 2019 et renouvellera cette enquête chaque année.

### **Base administrative Concours (BAC)[AG 4 ; EQRT 7]**

Préalablement à la réalisation de l'enquête concours, s'est mise en place à compter de début 2020 la collecte des données administratives des concours conformément au décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018. Les premiers résultats seront exploités au fur et à mesure, concours par concours mais sans diffusion particulière en 2021 compte tenu de la lenteur observée de la montée en charge du dispositif. La collecte auprès des organisateurs de concours via l'outil « Gréco-report » se poursuivra le temps de vérifier concours par concours la cohérence et la complétude des résultats. La première exploitation d'ensemble de la base concours est retardée en 2022.

### **Rapport social unique (RSU) et base de données sociales [AG 4 ; DQS 1 ; T 10 ; EQRT 3]**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi transformation de la fonction publique, un décret a été élaboré et publié (n° 2020-1493 du 30 novembre 2020) pour substituer aux outils existants (bilan social, rapport de situation comparée, bilan hygiène, sécurité et conditions de travail) produits dans le cadre du dialogue social un rapport social unique et l'obligation de mettre à disposition des organisations syndicales une base de données sociales à l'instar de ce qui est fait dans le secteur privé et à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion.

Ce décret, commun aux trois versants de la fonction publique sera assorti d'arrêtés par versant (Etat, territorial et hospitalier) de manière à prendre en compte les spécificités de chacun. Ces outils et notamment la base de données sociales devraient faciliter la collecte d'information et sa consolidation par le DESL, la Drees et la SDessi grâce à une rationalisation des indicateurs exigés (simplification, régularité, publicité).

#### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

néant

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

néant

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Néant ; faute de temps et du retard d'ensemble de la refonte du site fonction-publique.gouv.fr ont été reportés conduisant à un report des travaux envisagés pour la partie études et statistiques. Par ailleurs les travaux pour enrichir et transformer le format des données versées sur economie.data.gouv.fr sont également reportés.

## 0. Orientations pour 2021

---

Les travaux du Dera en 2021 seront marqués par la poursuite de la rénovation des systèmes d'information sur trois projets majeurs :

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) ; après une première étape, achevée en 2019, visant à accueillir et traiter la DSN (projet « Pirénés »), le programme « Siera 2025 » constitue la seconde étape de cette refonte. Avec l'entrée de la Fonction publique en DSN depuis 2020 et jusqu'en 2022, celle-ci devient progressivement la source d'information unique sur l'emploi et les salaires et l'Insee doit faire face désormais à plusieurs enjeux d'importance :

- **gagner en efficience et en cohérence** : la DSN devenant la principale source alimentant le Siera, il y a là une opportunité de repenser les processus de production en adaptant, rationalisant les traitements, et en rendant les produits plus cohérents ;
- **raccourcir les délais** de production : sur les données conjoncturelles notamment, le contexte européen (règlement, discussions, etc.) conduit à raccourcir les délais de diffusion, à la fois sur l'emploi (avec l'objectif en 2022 d'un emploi « flash » dès T+30 jours et d'un emploi détaillé dès T+60 jours), et sur l'indice du coût du travail (ICT) (avec l'objectif de participer au test européen d'un « flash » ICT à T+45 jours) ; sur les données structurelles, l'objectif est de poursuivre le raccourcissement des délais de mise à disposition des données ;
- **alléger la charge statistique des entreprises** : la DSN doit être un levier pour l'allègement de la charge statistique des entreprises dans leurs réponses aux enquêtes coûts de la main-d'œuvre et structure des salaires (Ecmo-ss).

(2) **La refonte de l'enquête Emploi (projet Mélopée)** ; après un Pilote en 2020, depuis début 2021 l'enquête Emploi a basculé dans une version rénovée, tant sur le questionnaire que sur le protocole ; il s'agira d'une part de suivre précisément l'exécution de cette bascule ; d'autre part de poursuivre l'analyse des écarts entre le Pilote et l'enquête dans sa version « ancienne », afin de mesurer les ruptures de séries ; le premier objectif de ces travaux est la publication, le 24 juin 2021, d'indicateurs issus de l'enquête rénovée pour le premier trimestre 2021 et de séries rétopolées sur longue période sans rupture de série.

(3) **La rénovation de la PCS (PCS 2020)** : à la suite des travaux du groupe de travail du Cnis, un plan d'actions a été établi au sein de l'Insee ; le Dera a commencé dès 2020 la mise en œuvre des recommandations, notamment *via* la nouvelle enquête Emploi qui adopte la première cette nomenclature. Ces actions seront poursuivies en 2021, à travers notamment la documentation de la nomenclature, la mise au point d'un site internet dédié et la réalisation de travaux préparatoires au passage d'autres sources (le recensement notamment) à la nouvelle PCS.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte de l'enquête Emploi (Mélopée) → référence aux avis : [AVG2](#), [AVG6](#), [DQS1](#), [EQRT2](#), [EQRT4](#), [EQRT5](#), [EQRT6](#), [EQRT 7](#), [EQRT 8](#)

Cette refonte s'inscrit dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), votée au printemps 2019, visant à plus de standardisation et d'harmonisation des enquêtes sociales avec une mise en œuvre opérationnelle décidée pour 2021. Depuis début 2021, l'enquête Emploi a donc basculé dans sa version rénovée. Les travaux sur le questionnaire, initiés en 2017, testés en 2018 et 2019, ont été mis en production en 2020 dans le cadre d'un Pilote, enquête en pré-production visant à mesurer au mieux les ruptures de série. Cette enquête Pilote a été notamment alimentée par une première bascule d'1/4 de l'échantillon de l'enquête dans sa forme précédente. Par ailleurs, cette enquête Emploi rénovée offre la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation.

Ces travaux ont été présentés à la Commission Emploi du Cnis et au Comité du Label. En 2021, un comité des utilisateurs sur la nouvelle enquête Emploi sera réuni. L'ensemble des changements et des résultats fera l'objet d'une communication importante, en interne pour les utilisateurs du Service statistique public et en externe, pour des publics plus ou moins spécialisés.

### Enquête Emploi à Mayotte

En 2021, les travaux d'instruction pour la mise en œuvre de l'enquête Emploi en continu à Mayotte, en remplacement de l'actuelle enquête annuelle se poursuivront. L'horizon actuellement prévu est une mise en œuvre en 2024 (avec une montée en charge en 2023), ce qui a nécessité une demande (accordée) d'un régime dérogatoire à la réglementation IESS entre 2021 et 2023.

### Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires associés à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. À partir de 2021, ils font partie prenante de l'enquête Emploi.

Le tableau ci-après récapitule le programme des prochains modules prévus, avec en 2021 un focus porté sur les personnes issues de l'immigration, avec en particulier une question, posée à l'ensemble de la population, sur les expériences de discrimination dans l'emploi (qui pourrait répondre aux [avis DQS7](#) et [EQRT 7](#)).

En 2022, la France collectera le module européen sur les travailleurs de plateforme (cf [avis AVG3](#)).

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

| Année de collecte | Thème   | Réurrence<br>(8 ans) | Statut   |
|-------------------|---|----------------------|--|
| 2021              | Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail | Oui                  | Adopté dans le cadre du 1 <sup>er</sup> ensemble réglementaire |
| 2022              | Compétences au travail  | Non                  | Publication au journal officiel (octobre 2020)                 |
| 2022              | <i>L'emploi des plateformes</i>   | -                    | <i>Pilote du MAD 2026 - sur volontariat</i>                    |
| 2023              | Les retraites et la participation au marché du travail                  | Oui                  | Publication au journal officiel (octobre 2020)                 |
| 2024              | Les jeunes et le marché du travail                                      | Oui                  |  |
| 2025              | Conciliation entre travail et vie de famille                            | Oui                  |  |
| 2026              | L'emploi des plateformes  | Non                  |  |
| 2027              | Organisation du travail et arrangements du temps de travail             | Oui                  |  |
| 2028              | Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail              | Oui                  |  |

EVA (entrée dans la vie adulte) → référence aux avis : [EQRT2](#) et [EQRT4](#)

Le panel EVA s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6<sup>e</sup> en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. En 2021, les principaux enjeux de cette enquête seront de préparer l'exploitation de cette enquête, *via* l'installation d'un groupe d'exploitation.

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss)

Le dispositif d'enquêtes Ecmo-ss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : en 2020 le dispositif a basculé vers les enquêtes sur le coût de la main d'œuvre (Ecmo, sur le millésime 2019) et en 2021 il se poursuivra sur ce thème (Ecmo 2020). Sur le reste du champ, les potentialités de la DSN sont actuellement à l'étude en vue de réduire la charge statistique de cette enquête avant le prochain cycle quadriennal, s'ouvrant avec l'enquête sur la structure des salaires, en 2022 sur le millésime 2021 (ESS 2021) ; ceci suppose d'avoir un recul suffisant sur la qualité des données de la nouvelle déclaration sociale.

Le dispositif doit repasser devant le comité du label en 2021 pour la période 2022-2026. Le dispositif passera en opportunité puis en conformité auprès du comité du label en fin d'année. Le dossier tiendra évidemment compte de ce qui sera acté pour l'allègement.

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV) → référence aux avis : [EQRT2](#), [EQRT4](#), [DQS8](#), [TRT2](#)

Cette enquête réunit l'enquête européennes *Adult education survey* (AES) sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le poids de l'illettrisme. L'enquête comportera un mini-module sur les compétences numériques (cf [avis DQS8](#)). Par rapport à AES 2016, l'enquête portera sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les 5 Dom (cf [avis TRT2](#)). En 2020, les travaux français ont été lancés en vue d'une collecte de l'enquête démarrant à l'automne 2022 ; un avis d'opportunité favorable a été donné à l'automne 2020. En 2021, les travaux seront poursuivis en vue d'un avis de conformité demandé tout début 2022 : tests et finalisation du questionnaire, échantillonnage, etc.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) → référence aux avis [AVG5](#), [EQRT10](#), [TRT1](#), [TRT2](#)

Le premier axe de cette refonte a mené au processus de « coproduction » des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Acoss et la Dares en juin 2017 : il n'existe plus qu'une seule publication nationale. Elle couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte), alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine. Depuis juin 2018, ces estimations sont aussi diffusées pour chaque département de métropole et des DOM (hors Mayotte). Par ailleurs toutes les applications informatiques permettant d'accueillir et traiter la déclaration sociale nominative (DSN) ont été mises en production. Cette nouvelle chaîne applicative a permis de produire en 2020 le fichier millésimé 2017 de la base Tous salariés, celui-ci ayant encore une partie significative issue de déclarations annuelles de données sociales (DADS).



Le fichier millésimé « 2018 » intégrera quant à lui quasi-intégralement des DSN pour des entreprises du champ privé. Il sera mis à disposition en tout début d'année 2021. Le fichier millésimé « 2019 » devrait être mis à disposition au second semestre 2021.

D'autres travaux restent à mener pour disposer d'un dispositif le plus efficient et le plus cohérent possible, qui exploite les potentialités offertes par la DSN. Parmi les axes d'instruction actuels, les travaux pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique (Siasp - Système d'information sur les agents des services publics) au déploiement entre 2020 et 2022 de la DSN.

En 2021 également se poursuivront la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel afin notamment de réduire les délais de production de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT). Pour l'emploi, un premier objectif, sur demande européenne, est de pouvoir diffuser en 2022 un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre T+40 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash. Un deuxième objectif, dans le cadre d'un règlement européen et de la coproduction, est de pouvoir diffuser fin 2022 un emploi trimestriel « détaillé » à T+60 jours (contre T+ 40 jours aujourd'hui). Pour l'ICT, l'objectif est de participer au test européen d'un ICT flash à T+45 jours.

L'Insee continuera aussi de produire des données structurelles sur les salaires, les bases Tous salariés au niveau des unités « postes » ainsi que les panels Tous actifs (salariés mais également, depuis peu, non- salariés), ces derniers permettant des études en carrières longues de façon comparable avec les données collectées dans le passé.

Mise à disposition des données de panel → référence à l'[avis EQRT1](#)

Pour le panel Tous salariés, ainsi que les tout nouveaux panels Non-salariés et Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), il est envisagé de mettre à disposition des chercheurs et chargés d'études les millésimes « 2019 » d'ici la fin de l'année 2021.

Mise à disposition des données microlocalisées (Flores) → référence à l'[avis TRT1](#)

Flores est la nouvelle source qui, à partir des données des bases Tous salariés fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du SSP en juin 2020. Le prochain millésime portant sur les années 2017 et 2018, sera mis à disposition au premier semestre 2021.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Les travaux lancés dans le cadre de la refonte du Siera ont notamment pour objectif de réduire les délais de mise à disposition des statistiques sur l'emploi et les salaires, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles. En 2020 la crise sanitaire a provoqué l'arrêt ou la modification de certains indicateurs économiques, notamment ceux produits à partir de l'enquête Acemo. L'utilisation intensive de la DSN a permis de pallier ces difficultés, notamment pour l'estimation flash de l'emploi ou pour la constitution de l'indicateur du coût (horaire) du travail (ICT).

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis → référence aux avis [AVG3](#), [AVG6](#), [AVG8](#), [DQS8](#), [EQRT8](#), [EDD3](#)

Un groupe de travail du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. En 2020, il s'est agi de mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS dans le cadre du Pilote de l'enquête Emploi (cf. point 1.1 : mise en œuvre, analyse, ajustements). En

2021, il s'agira de finaliser la mise en œuvre dans l'enquête Emploi renouvelée et d'accompagner le passage des autres sources à la PCS 2020. En outre, il s'agira de mettre en place le site Internet dédié, avec les partenaires envisagés dans le rapport du groupe de travail (cf. [avis AVG8](#)).

L'agrégat ad hoc proposé par le GT Cnis sur les métiers verts répond en particulier à l'[avis EDD3](#).

La refonte de la PCS a été l'occasion de revoir les modalités de codage en Isco (cf [avis AVG6](#)).

#### Rénovation de la nomenclature des zones d'emploi (ZE2020)

À l'occasion de la publication trimestrielle des taux de chômage localisés du deuxième trimestre 2020, le Dera a pu basculer de l'ancienne nomenclature des zones d'emploi (ZE2010) à la nouvelle nomenclature (ZE2020). En 2021, les autres produits de diffusion du Siera concernés par ce niveau de détail intégreront cette nouvelle nomenclature géographique.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

En 2021, le Dera poursuivra la diffusion d'études ou de documents de référence → référence à l'[avis AVG8](#) :

- Fin juin, éclairages et dossiers dans l'*Insee références* Emploi chômage revenus du travail pour notamment éclairer sur les conséquences de la crise sanitaire et économique sur le marché du travail en 2020 ;
- plus généralement, le Dera continuera de contribuer activement à l'éclairage des effets de la crise sanitaire sur le marché du travail ;
- un « **L'essentiel sur... les salaires** », est prévu en 2021 pour renforcer la lisibilité du système de production sur les indicateurs de salaires sous forme de panorama (principales questions, principaux chiffres, rond-point vers les publications sur le site de l'Insee ; il sera accompagné d'un outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires, permettant à la fois d'élargir l'offre de données mises en ligne sur cette thématique et d'améliorer leur accessibilité.

## Pôle Emploi

---

### 0. Orientations pour 2021

---

En lien avec les orientations définies dans la convention tripartite Etat/Unédic/Pôle emploi 2020-2022, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires des services déployés ou expérimentés (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre dans le cadre du programme d'évaluation qui a été adopté par le conseil d'administration de Pôle emploi.

Différentes enquêtes régulières seront réalisées de manière à assurer la continuité des productions statistiques utiles à Pôle emploi et ses tutelles.

Enfin, l'activité sera marquée par les bénéfices tirés de l'accès à des sources administratives et statistiques rénovées ou nouvelles, externes à Pôle emploi (DSN), notamment en termes de retour à l'emploi durable.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Une enquête téléphonique auprès des jeunes sera menée afin d'étudier leur position par rapport à leur expérience vécue comme demandeur d'emploi et quant à leurs choix d'action pour s'insérer ou se réinsérer dans l'emploi.

Les situations d'activité à la sortie du chômage seront également examinées notamment du point de vue de la correspondance entre formation initiale et emploi occupé.

#### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'utilisation de l'ensemble des variables issues de la DSN permettra de mieux connaître les trajectoires des demandeurs d'emploi et notamment de caractériser les formes d'emploi auxquelles ont accédé les demandeurs d'emploi, que ce soit en termes de durabilité de l'emploi retrouvé, de niveau de salaire du nouvel emploi par rapport aux attentes exprimées lors du plan personnalisé d'accompagnement vers l'emploi ou du métier retrouvé au regard du métier recherché.

Le système d'information sera adapté afin de suivre les évolutions découlant de la réforme de l'assurance chômage et des mesures ayant permis de faire face à la crise.

#### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur les tensions seront poursuivis afin notamment d'étudier l'impact des salaires, en collaboration avec la Dares. L'enquête sur les besoins en main d'œuvre sera également déclinée par branche professionnelle.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La diffusion de données en open data sera largement étendue avec la mise à disposition de données regroupant les principales productions statistiques de Pôle emploi détaillées à un niveau géographique fin.

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### **Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### **Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### **Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### **Avis 7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Démographie et questions sociales

---

### Observation de populations spécifiques

#### **Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées**

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

#### **Avis 2. Suivre le vieillissement de la population**

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

#### **Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant**

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

#### **Avis 4. Mesurer l'émigration**

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

### Précarités et inégalités sociales

#### **Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle**

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

#### **Avis 6. Observer la grande pauvreté**

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

#### **Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations**

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

#### **Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux**

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

## **Développement du système d'information**

### **Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement**

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

### **Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps**

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

## Commission Emploi, qualification et revenus du travail

---

### Observation des parcours

#### **Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants**

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

#### **Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

#### **Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé**

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

#### **Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie**

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

### Observer les déséquilibres sur le marché du travail

#### **Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail**

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

#### **Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail**

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

#### **Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi**

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

### Sujets émergents

#### **Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi**

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.



### **Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux**

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

### **Système d'information**

### **Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative**

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

## Commission Entreprises et stratégies de marché

---

### Observation d'une économie mondialisée

#### **Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

#### **Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises**

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

#### **Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services**

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

### Organisation et stratégies des entreprises

#### **Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

#### **Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises**

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

#### **Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement**

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

### La transformation numérique de l'économie

#### **Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises**

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

### **Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique**

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

### **Les structures productives face au défi du développement durable**

#### **Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

#### **Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises**

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

#### **Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles**

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

## Commission Environnement et développement durable

---

### La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

#### **Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement**

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

#### **Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement**

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

#### **Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial**

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

### La mesure des systèmes géophysiques

#### **Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local**

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

#### **Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

### Les impacts sur la société humaine

#### **Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances**

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

#### **Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles**

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

#### **Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement**

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

## **L'économie circulaire**

### **Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire**

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

### **Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire**

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

### **Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique**

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

## Commission Services publics et services aux publics

---

### **Santé et social**

#### **Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées**

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### **Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux**

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

### **Retraite**

#### **Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### **Education**

#### **Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif**

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

#### **Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale**

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

### **Justice et sécurité**

#### **Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité**

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

#### **Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions**

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

### **Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*\*Processus de sortie de la délinquance*

### **Services publics**

### **Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services**

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

## Commission Système financier et financement de l'économie

---

### **Système financier**

#### **Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)**

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

#### **Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale**

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

#### **Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)**

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

### **Financement de l'économie**

#### **Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie**

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

#### **Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière**

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

#### **Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier**

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.



## **Dans la suite des groupes de travail**

### **Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier**

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

### **Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)**

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

## Commission Territoires

---

### Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

#### **Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

#### **Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### Des outils et méthodes

#### **Avis 3. Délimiter les territoires**

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

#### **Avis 4. Améliorer le géocodage**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

### Des thèmes

#### **Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### **Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

#### **Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire**

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

#### **Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

#### **Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

## Commission Évaluation du recensement de la population

---

### **Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes**

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

### **Avis 2. Développer les actions de communication**

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

### **Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee**

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

### **Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats**

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

### **Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes**

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

### **Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation**

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.